



# Fiche de Données de Sécurité

## VERNIS DE CONVERSION CLAIR, FINI SEMI-LUSTRÉ



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	VERNIS DE CONVERSION CLAIR, FINI SEMI-LUSTRÉ		
<b>Code du produit</b>	550-0014		
<b>Autres moyens d'identification</b>	CONVERSION VARNISH SEMI-GLOSS, CLEAR.		
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Vernis.		
<b>Fabricant</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA  Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 <a href="http://www.gemini-coatings.com">www.gemini-coatings.com</a>		
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) 24 heures  Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	<p>DANGER! LIQUIDE INFLAMMABLE! TOXIQUE! Irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires. Nocif par ingestion, par inhalation, et par absorption par la peau. Peut causer une dépression du système nerveux central. Peut causer une réaction allergique respiratoire. Peut causer le cancer par inhalation. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Effets sur la reproduction chez l'animal. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p>
---------------	--

#### SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 2)  
 Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4)  
 Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)  
 Irritation cutanée (Catégorie 2)  
 Irritation oculaire (Catégorie 2A)  
 Sensibilisation respiratoire (Catégories 1)  
 Cancérogénicité (Catégories 1A)  
 Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)  
 Danger par aspiration (Catégorie 1)

**DANGER**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H350 : Peut provoquer le cancer

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H302+H332 : Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361D : Susceptible de nuire au fœtus

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	10 - 30 %
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) à point d'ébullition intermédiaire	68410-96-8	10 - 30 %
Alcool butylique normal	71-36-3	7 - 13 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	5 - 10 %
Alcool isobutylique	78-83-1	3 - 7 %
Silice amorphe fumée	112945-52-5	1 - 5 %
Méthyl propyl cétone	107-87-9	1 - 5 %
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	1 - 5 %
Xylène	1330-20-7	1 - 5 %
Toluène	108-88-3	1 - 5 %
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	1 - 5 %
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	1 - 5 %

Éthylbenzène	100-41-4	0.5 - 1.5 %
Formaldéhyde	50-00-0	0.1 - 1 %

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Extincteurs de classe B. poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), mousse anti-alcool, Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Le jet d'eau risque de propager davantage le feu. Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et</b>	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Demeurer le dos contre le vent du déversement.

<b>matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie près de vous. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.
---	---

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
<b>Température de stockage</b>	10 à 25°C (50 à 77°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Éthylbenzène : 800 ppm. Xylènes : 900 ppm. Formaldéhyde : 20 ppm. Alcool éthylique : 3300 ppm. Toluène : 500 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Méthyl propyl cétone : 1500 ppm. Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Alcool butylique normal : 1400 ppm. Silice amorphe fumée : 3000 mg/m <sup>3</sup> .		
--	--	--	--

Distillats moyens hydrotraités (pétrole) à point d'ébullition intermédiaire	VECD	1800 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
	VEMP (8h)	350 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
Alcool butylique normal	Plafond	30 ppm	BC
	VEMP (8h)	50 ppm	152 mg/m <sup>3</sup> RSST (Pc, RP)
Acétate de butyle normal	VEMP (8h)	15 ppm	BC
		20 ppm	ACGIH , ON
		20 ppm	60 mg/m <sup>3</sup> AB
	VECD	200 ppm	ACGIH , ON
		200 ppm	950 mg/m <sup>3</sup> AB , RSST
		20 ppm	BC

	VEMP (8h)		150 ppm		ACGIH , ON
			150 ppm	713 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
Alcool isobutylique	VEMP (8h)		50 ppm		ACGIH , BC, ON
			50 ppm	152 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD		1000 ppm		ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)		1000 ppm	1880 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
Xylène	VECD		150 ppm		ACGIH , BC, ON
			150 ppm	651 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
	VEMP (8h)		100 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
1,2,4-Triméthylbenzène	VEMP (8h)		25 ppm		ACGIH , BC, ON
			25 ppm	123 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
Toluène	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			50 ppm	188 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
Silice amorphe fumée	VEMP (8h)	Poussière respirable		1.5 mg/m <sup>3</sup>	BC
		Poussière respirable		3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON
		Poussière totale		4 mg/m <sup>3</sup>	BC
		Poussière respirable		6 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH , RSST
		Poussière totale		10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON
Méthyl propyl cétone	Plafond		150 ppm		ACGIH , ON
	VECD		250 ppm		BC
			250 ppm	881 mg/m <sup>3</sup>	AB
	VEMP (8h)		150 ppm		BC
			150 ppm	530 mg/m <sup>3</sup>	RSST
			200 ppm	705 mg/m <sup>3</sup>	AB
Éthylbenzène	VECD		125 ppm	543 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
Formaldéhyde	Plafond		0.1 ppm		NIOSH
			0.3 ppm	0.37 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
			1 ppm		BC
			1 ppm	1.3 mg/m <sup>3</sup>	AB
			1.5 ppm		ON
			2 ppm	3 mg/m <sup>3</sup>	RSST (C2, EM, RP)
	VECD		1 ppm		ON
	VEMP (8h)		0.016 ppm		NIOSH
			0.3 ppm		BC
			0.75 ppm	0.9 mg/m <sup>3</sup>	AB

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle	
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
<b>Mains</b>	Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. S'il y a risque de contact avec le liquide, utiliser des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.
<b>Voies respiratoires</b>	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques.
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Couleur</b>	Clair	<b>Limite d'inflammabilité</b>	1.2 à 11.2%
<b>Odeur</b>	Odeur de solvant	<b>Point d'éclair</b>	4.4°C (39.9°F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	N.Dis.
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	N.Dis.	<b>Densité relative</b>	0.936 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Non	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% de volatilité</b>	67.86%	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
	Une réaction dangereuse ne se produira pas.

<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants forts, bases fortes, acides minéraux, acides forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	En combustion : oxydes d'azote, oxydes de carbone (CO, CO2).

## 11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Distillats moyens hydrotraités (pétrole) à point d'ébullition intermédiaire	Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50
		Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50
		Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Alcool butylique normal	Ingestion 790 mg/kg Rat DL50
		Inhalation 24.2 mg/l/4h Rat CL50
		Peau 3400 mg/kg Lapin DL50
	Acétate de butyle normal	Ingestion 10768 mg/kg Rat DL50
		Inhalation >32.5 mg/l/4h Rat CL50
		Peau >17600 mg/kg Lapin DL50
	Alcool isobutylique	Ingestion 2460 mg/kg Rat DL50
		Inhalation 19.2 mg/l/4h Rat CL50
		Peau 3400 mg/kg Lapin DL50
	1,2,4-Triméthylbenzène	Ingestion 5000 mg/kg Rat DL50
		Inhalation 18 mg/l/4h Rat CL50
		Peau >3160 mg/kg Lapin DL50
	Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion 7060 mg/kg Rat DL50
		Inhalation 39 mg/l/4h Souris CL50
		Peau 20000 mg/kg Lapin DL50
	Méthyl propyl cétone	Ingestion 1600 mg/kg Souris DL50
		3730 mg/kg Rat DL50
		Inhalation 11 mg/l/4h Rat CL50
		Peau 6472 mg/kg Lapin DL50
	Silice amorphe fumée	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50
		Inhalation >2.08 mg/l/4h Rat CL50
		Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	Ingestion 8400 mg/kg Rat DL50
		Inhalation >5.2 mg/l/4h Rat CL50
		Peau >3750 mg/kg Lapin DL50
	Toluène	Ingestion 5600 mg/kg Rat DL50
		Inhalation 30.2 mg/l/4h Rat CL50
		Peau 12600 mg/kg Lapin DL50
	Xylène	Ingestion 3523 mg/kg Rat DL50
		Inhalation 27.6 mg/l/4h Rat CL50
		Peau 3200 mg/kg Lapin DL50
	Éthylbenzène	Ingestion 3500 mg/kg Rat DL50
		Inhalation 17.3 mg/l/4h Rat CL50
		Peau 15380 mg/kg Lapin DL50
	Formaldéhyde	Ingestion 42 mg/kg Souris DL50
		Inhalation 250 ppm/4h Rat CL50
		414 ppm/4h Souris CL50
		Peau 270 mg/kg Lapin DL50
	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	

<b>Voies d'exposition probables</b>	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Peut causer une irritation des yeux. Peut causer une sensation de brûlure.</p> <p><b>Voie cutanée</b> Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit. Les solutions aqueuses de formaldéhyde causent de la sensibilisation cutanée. Cependant, le formaldéhyde ne cause pas de sensibilisation cutanée lorsqu'il se trouve sous forme gazeuse.</p> <p><b>Voie respiratoire</b> L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, de la fatigue, de la somnolence, de l'inconscience. de l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Le formaldéhyde peut provoquer des crises d'asthme à cause d'une sensibilisation allergique des voies respiratoires. L'exposition prolongée et répétée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoïétique (formation du sang).</p> <p><b>Voie orale</b> Nocif si ingéré. Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement).</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b>  <b>Nom chimique CIRC NTP</b>  Éthylbenzène 2B -  Formaldéhyde 1 R  <small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène.  NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p> <p><b>Cancérogénicité</b> Contient des traces (&gt;0.1%) de formaldéhyde (CAS no. 50-00-0) lequel est classifié cancérogène chez l'humain (CIRC, groupe 1). Contient un ingrédient possiblement cancérogène pour l'humain (Groupe 2B, CIRC). Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</p> <p><b>Tératogénicité</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.</p> <p><b>Mutagène</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Le toluène présente un risque de toxicité sur le développement basé sur l'étude sur des animaux. Une étude épidémiologique (1992) a été réalisée chez des femmes exposées uniquement au toluène dans une usine. Un premier groupe était exposé à des concentrations ambiantes de 50 à 150 ppm et le second à des concentrations de 0 à 25 ppm. La comparaison avec un groupe contrôle a permis de montrer un taux d'avortements spontanés significativement plus élevé chez les femmes exposées aux concentrations plus élevées que chez celles du groupe peu ou pas exposé. L'exposition excessive au xylène peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse.</p> <p><b>Immunotoxicité</b> Aucune information disponible.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres informations</b>	Organes cibles : le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons. le système respiratoire, le système hématopoïétique (formation du sang). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 10 mg/L/4h, mais inférieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) orale du mélange a été calculée comme étant supérieure à 300 mg/Kg mais inférieur à 2000 mg/Kg. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) cutanée du mélange a été calculée comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SIMDUT et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	N.Dis. CL50 N/Av.
<b>Persistance</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Dégradabilité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucune information disponible pour ce produit.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1263
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information disponible.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Réglementé UN 1263. Classe 3, GE II.
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Réglementé UN 1263. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

## 15. Informations sur la réglementation

### Autres réglementations

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

- Toxic Substance Control Act (TSCA) :

Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals :

Alcool butylique normal (CAS no. 71-36-3).

Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4).

Xylènes (CAS no. 1330-20-7).

1,2,4-Triméthylbenzène (CAS no. 95-63-6).

Toluène (CAS no. 108-88-3).

Formaldéhyde (CAS no. 50-00-0).

Cumène (CAS no. 98-82-8).

- Californie Proposition 65 :

Contient un ou des ingrédients qui peuvent causer le cancer selon l'état de la Californie.

Formaldéhyde (CAS no. 50-00-0).

Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4).

Contient un ou des ingrédients reconnus dans l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Toluène (CAS no. 108-88-3).

#### CANADA :

- Canada LIS et LES :

Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).

- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :

Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4).

Xylènes (CAS no. 1330-20-7).

Alcool éthylique (CAS no. 64-17-5).

Formaldéhyde (CAS no. 50-00-0).

Toluène (CAS no. 108-88-3).

Acétate de butyle normal (CAS no. 123-86-4).

Solvant naphtha aromatique léger (pétrole) (C8 à C10) (CAS no. 64742-95-6).

1,2,4-Triméthylbenzène (CAS no. 95-63-6).

Alcool isobutylique (CAS no. 78-83-1).

Alcool butylique normal (CAS no. 71-36-3).

#### SIMDUT 1988



B2 D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

#### HMIS



① Protective Equipment

#### NFPA



## 16. Autres informations

Date  
(AAAA-MM-JJ)

GEMINI INDUSTRIES, INC. 2014-03-25

Version

01

Autres informations

RÉFÉRENCES :

- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH

Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>

- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <http://www.inchem.org>

- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>

- IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, <http://esis.jrc.ec.europa.eu>

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.